

COMMUNE DE REDESSAN

Registre des Délibérations du
conseil municipal

Séance du 15 avril 2026



Nombre de Membres	
Membres afférents au Conseil municipal	27
Membres en exercice	27
Nombre de votants	27

Présents : J. FERNANDEZ, J. L. GLORIEUX, V. IGNOLIN, C. BAILLY, C. SAINTOT, E. HOCHWYLER, G. IVARS, M. CHAMPIN, L. GONTHIER, L. CANONNE, R. LEYNAUD, J. M. ZOUAOUI, C. NICAISE, S. CHARPENTIER, J. CARTOUX, L. POIRIER, M. N. FRANCOIS, C. BRESSON, C. HIOLET, J. ROISSET, B. BAILLET, L. RICHARD, O. ROMAN, C. VIGO, G. MANCUSO, A. S. BERTRAND

Pouvoirs :

M. GOMES donne pouvoir à C. BAILLY

Absents : Néant

Secrétaire de séance : Valérie IGNOLIN

Objet : Désignation d'un délégué auprès du Comité National d'Action Sociale

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant qu'il convient de désigner 1 représentant de la commune auprès du Comité National d'Action Sociale, auquel la commune adhère pour les agents communaux ;

Considérant la candidature de Corine SAINTOT ;

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Article 1 : désigne Corine SAINTOT comme délégué de la commune auprès du Comité National d'Action Sociale.

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'état.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Jules FERNANDEZ,
Maire de REDESSAN



Valérie IGNOLIN,
Secrétaire de séance



REÇU EN PREFECTURE

le 16/04/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-213002116-20260415-D2026_047-D